

Cercles et théâtre à Genève

Les enjeux politiques et culturels d'une mutation de sociabilité
(1758-1814)

Rahul Markovits

DANS **HYPOTHÈSES** 2009/1 12 , PAGES 273 À 283

ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA SORBONNE**

ISSN 1298-6216

DOI 10.3917/hyp.081.0273

Date de mise en ligne : 22/05/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-hypotheses-2009-1-page-273?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Cercles et théâtre à Genève
Les enjeux politiques et culturels d'une mutation
de sociabilité (1758-1814)

Rahul MARKOVITS *

Le 9 germinal an 6 (29 mars 1798), Jacques Dunand, artiste dramatique, anticipant le rattachement de Genève à la France qui, en effet, eut lieu officiellement un mois plus tard, écrit au ministre de l'Intérieur pour offrir ses services à la patrie. « Jaloux de concourir à la conversion de ces nouveaux français », il évoque en ces termes l'effet dans Genève d'un « spectacle sagement établi, soutenu avec dignité, organisé avec décence » :

« [II] distraira les Genevois de la monotonie de leurs Cercles, et de la perte de leur souveraineté particulière ; il adoucira les mœurs de ces graves spéculateurs chez lesquels la Bourse est tout, le Temple de Gnide est rien, de ces êtres chez lesquels un agent de change a le pas sur une aimable citoyenne. »¹

L'opposition entre l'austérité genevoise, symbolisée ici par la banque et le commerce plutôt que par le calvinisme, et la galanterie et la politesse françaises est une variation sur un lieu commun qui remonte au milieu du XVIII^e siècle, lorsque d'Alembert, dans l'article « Genève » de *L'Encyclopédie*, avait suggéré aux Genevois d'accueillir en leur sein un théâtre de comédie, à l'encontre de l'interdiction dont il faisait l'objet dans la ville depuis une ordonnance d'inspiration calviniste de 1617, réitérée en 1732. Selon d'Alembert en effet, « les représentations théâtrales formeroient le goût des citoyens, & leur donneroient une finesse de tact, une délicatesse de

* Prépare une thèse d'histoire moderne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sous la direction d'Alain Cabantous, intitulée *Le théâtre et l'impérialisme culturel français en Europe (années 1730-1815)*.

1. AN, F¹⁷ 1297, dossier 8, pièce 662.

sentiment qu'il est très difficile d'acquérir sans ce secours », de sorte que Genève « réuniroit à la sagesse de Lacédémone la politesse d'Athènes »². Mais Dunand s'appuie également sur un autre lieu commun, intimement lié au premier, à savoir l'opposition entre le théâtre, vecteur de cette acculturation, et les cercles, sociabilité genevoise spécifique qu'il caractérise ici par leur « monotonie ». Ces cercles étaient, un peu à l'image des clubs anglais, des sociétés, exclusivement masculines, qui se réunissaient quotidiennement chez des particuliers pour discuter, boire, jouer... Dans une représentation qu'il adressa au Conseil en 1745, le Consistoire, qui les voyait d'un très mauvais œil, datait leur apparition du début du siècle et en dénombrait une cinquantaine, dans toutes les catégories sociales³. C'est Rousseau qui, dans sa fameuse *Lettre à d'Alembert* écrite en 1758 en réponse à l'article du mathématicien, avait forgé ce second lieu commun, mais dans une perspective inverse de celle de Dunand puisque le maintien des cercles était le nœud de l'argumentation déployée par le penseur genevois pour refuser l'introduction de la comédie dans sa patrie.

L'analyse de la requête adressée par l'entrepreneur de spectacles en 1798 invite donc à la replacer dans une histoire à moyen terme, au-delà de la césure entre Ancien Régime et Révolution. Le débat sur les formes de sociabilité convenables à Genève, qui se cristallise dans l'opposition *leitmotiv* entre comédie et cercles, est sans cesse réactivé au fil des différentes interventions françaises à Genève, médiation de 1766 et occupation de 1782, occasionnées par les « troubles » genevois, jusqu'à l'annexion de 1798. Je m'attacherai ici plus aux discours sur les pratiques, qu'on trouve aussi bien dans les sources diplomatiques et administratives françaises que dans les correspondances et imprimés genevois de toutes sortes, qu'aux pratiques elles-mêmes. La constance avec laquelle les autorités françaises, diplomatiques, militaires ou civiles, poursuivent l'objectif d'une « mutation de sociabilité »⁴, pour reprendre l'expression de Maurice Agulhon, qui remplacerait les cercles par la comédie, la résistance parfois farouche à laquelle ce projet se heurte parmi les Genevois, témoignent de la manière dont les pratiques de sociabilité sont pensées comme des instruments de gouvernement et d'acculturation, en étroite relation avec une définition de la civilisation (française) conçue comme urbaine, impliquant une certaine conception de la ville et de ses fonctions.

2. *Encyclopédie*, vol. 7, 1757, Article « Genève ».

3. Archives d'État de Genève (= AEG), RC 245, p. 177, « Représentation du V. Consistoire sur les abus des Cercles. »

4. M. AGULHON, *Le Cercle dans la France bourgeoise (1810-1848). Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, 1977.

Rousseau et la sociabilité genevoise, construction et politisation d'un lieu commun (1758-1768)

C'est dans la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, qui est la réponse de Rousseau à l'article « Genève » de d'Alembert dans l'*Encyclopédie*, qu'apparaît pour la première fois l'opposition entre le théâtre et les cercles. Cette opposition est en fait la matérialisation et l'aboutissement de l'opposition majeure qui structure toute la seconde partie du texte, celle entre Paris, capitale d'une monarchie, et Genève, petite ville républicaine. De fait, loin de n'être qu'une reprise de la querelle d'ordre théologique sur le théâtre issue du XVII^e siècle, le texte de Rousseau opère un double déplacement décisif, en laïcisant et en politisant la question⁵. Dès lors, après avoir abordé la question de l'effet des spectacles en général, Rousseau pose la question de leur effet dans un lieu en particulier. D'un texte sur le théâtre, la *Lettre* devient dans cette seconde partie un texte sur Genève. Il s'agit de mettre en avant l'identité genevoise, fondée sur trois piliers : l'économie de la ville, son régime politique et ses mœurs. Or ces mœurs genevoises sont maintenues par des « usages » genevois, ce que nous appellerions la sociabilité. Au titre de cette sociabilité genevoise, Rousseau évoque les spectacles en plein air ou bien encore les fêtes. Mais la forme de sociabilité spécifiquement genevoise, garante des bonnes mœurs de la ville, ce sont les cercles. Car malgré leurs inconvénients (« on joue, on boit, on s'enivre, on passe les nuits »⁶), en garantissant la séparation des sexes (les cercles masculins et les sociétés féminines sont bien distinctes), ils protègent les hommes de l'effet amollissant, à la fois physique et moral, de la fréquentation des femmes, à rebours du théâtre qui, lui, les réunit « journallement dans un même lieu »⁷. Or selon Rousseau, « dès l'instant qu'il y aura comédie, adieu les cercles, adieu les sociétés ! »⁸. L'établissement du théâtre signerait l'arrêt de mort des cercles, soumis à une concurrence mortelle : « l'on ne saurait se partager entre tant d'amusements : l'heure des spectacles étant celle des cercles les fera dissoudre ». Cette « révolution des usages », ce que nous appellerions une mutation de sociabilité, aurait des conséquences profondes sur les mœurs, substituant « bientôt l'agréable vie de Paris et les bons airs de France à notre ancienne simplicité »⁹. Ainsi le risque de parisianisation ou de francisation de Genève est-il pensé par

5. Voir notamment O. MOSTEFAI, *Le Citoyen de Genève et la République des Lettres. Étude de la controverse autour de la « Lettre à d'Alembert » de Jean-Jacques Rousseau*, New York, 2003.

6. ROUSSEAU, *Lettre à M. D'Alembert sur son article Genève*, Paris, 1967, p. 206.

7. *Ibid.*, p. 211.

8. *Ibid.*, p. 194.

9. *Ibid.*, p. 211-212.

Rousseau en termes d'effet mécanique des usages sur les mœurs, de la sociabilité sur l'identité culturelle.

Si l'écho rencontré à Genève même par l'ouvrage de Rousseau fut loin d'être négligeable¹⁰, c'est seulement dans un second temps, en une sorte d'effet différé, avec la construction effective d'un théâtre, que la question du théâtre devient l'objet d'une véritable polarisation politique. Au cours du XVIII^e siècle, Genève est en effet épisodiquement secouée par des « troubles » politiques importants mettant aux prises principalement le parti populaire ou bourgeois, dit des « représentants », et l'oligarchie de ceux qu'ils appellent les « négatifs » (parce qu'ils refusent toujours leurs « représentations »), notamment au sujet de la question centrale des prérogatives du Conseil général, que les premiers veulent étendre au nom de la souveraineté du peuple, et que les seconds entendent limiter le plus possible au bénéfice des Conseils restreints qu'ils contrôlent¹¹. La condamnation d'*Émile* et du *Contrat Social*, en 1762, par le gouvernement genevois est à l'origine d'un nouveau cycle de troubles après ceux de 1707 et 1734-1738, et aboutit finalement à la médiation des puissances garantes, à savoir Berne, Zurich et la France. Et de même qu'en 1738, le comte de Lautrec, médiateur envoyé par Louis XV, avait fait introduire pendant quelques mois une troupe au jeu de paume de Saint-Gervais, en 1766 le chevalier de Beauteville obtient la construction d'une salle de spectacles, bâtie en bois au Bastion Bourgeois, en contrebas de la vieille ville¹². Mais tandis qu'il s'agissait pour le premier de mettre le théâtre au service de son prestige personnel d'ambassadeur ainsi que d'affirmer celui du roi, arbitre de la paix européenne, trente ans plus tard, la fonction attribuée à la comédie est radicalement différente, à en croire du moins son principal instigateur, Voltaire, établi non loin de là à Ferney et qui avait tout manigancé avec le résident de France à Genève, Pierre-Michel Hennin : avec la comédie, « ce qui reste dans Genève de pédants et de cuistres du XVI^e siècle perdra ses mœurs sauvages. Ils deviendront tous français. Ils ont déjà notre argent ; ils auront nos

10. Le passage sur les cercles en particulier fit l'objet d'une critique approfondie de la part de Théodore Tronchin. Voir ROUSSEAU, *Correspondance complète*, R.A. LEIGH éd., Oxford, 1965-1998, 734, Lettre à Rousseau du 13 novembre 1758. Sur la question plus générale de l'ancrage genevois de la pensée de Rousseau, H. ROSENBLATT, *Rousseau and Geneva. From the First Discourse to the Social Contract, 1749-1762*, Cambridge, 1997.

11. Pour un récit détaillé des troubles genevois, J.-P. FERRIER, « Le XVIII^e siècle », dans SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GENÈVE, *Histoire de Genève*, I, Genève, 1951, p. 401-482.

12. Voir le numéro spécial de la *Revue du Vieux Genève*, 1992 ; U. KUNZ-AUBERT, *Le Théâtre à Genève. L'art lyrique et dramatique à Genève depuis le Moyen Âge*, Genève, 1963.

mœurs »¹³. De pièce maîtresse du faste diplomatique, le théâtre devient instrument d'acculturation.

Dès lors, parallèlement à cette évolution, la question du théâtre semble épouser le clivage politique genevois, entre des négatifs pro-théâtre et des représentants anti-théâtre qui auraient adopté le point de vue rousseauiste¹⁴. De fait, leurs chefs semblent avoir essayé de mettre en place une sorte de boycott du spectacle, sans grand succès apparemment¹⁵. Ce qui prouve peut-être le mieux cette politisation de la question théâtrale, c'est que lorsque la salle construite en 1766 est ravagée en 1768 par un incendie, sans doute accidentel, les représentants sont immédiatement accusés par Voltaire et Hennin, lequel attribue aux incendiaires supposés l'idée de « satisfaire aux désirs de quelques-uns de leurs chefs qui ont toujours déclamé contre la Comédie parce qu'elle éloignait des cercles »¹⁶. Selon lui donc, les représentants auraient fait leur l'idée rousseauiste de la contradiction entre les cercles et la comédie, au point de mettre le feu à cette dernière. La politisation de l'opposition se fait en réalité en miroir, car c'est finalement sa propre hostilité aux cercles qui transparait dans cette manière qu'a Hennin d'attribuer aux représentants une hostilité au théâtre. Ainsi dans sa correspondance avec Versailles peste-t-il régulièrement contre les cercles, les considérant comme la « source des maux de ce Pays », donnant aux représentants des « facilités [...] pour Établir avec plus de promptitude les Brigues qu'ils veulent faire »¹⁷. Il ne s'agit plus là d'une condamnation au nom des bonnes mœurs telle que l'a formulée le Consistoire, mais bien de la condamnation politique d'une sociabilité insaisissable minant à tout moment l'autorité du gouvernement légitime et considérée comme le principal catalyseur des désordres politiques. Dès lors, un des objectifs majeurs de la politique française à Genève allait être la suppression des cercles.

13. VOLTAIRE, *Correspondance*, T. BESTERMAN éd., Oxford, 1968-1977, D 13113, Lettre de Voltaire aux d'Argental du 15 janvier 1766. Sur le résident de France à Genève, voir F. BRANDLI, *Une Résidence en République : le résident de France à Genève et son rôle face aux troubles politiques de 1734 à 1768*, Genève, 2007.

14. En réalité, la situation est plus complexe, du fait notamment de la persistance de l'opposition religieuse à la comédie. Ainsi le savant Charles Bonnet, Négatif farouche, est-il hostile au théâtre.

15. ROUSSEAU, *Correspondance complète*, *op. cit.*, 5176, Lettre de d'Ivernois à Rousseau du 28 avril 1766.

16. Ministère des Affaires étrangères (= MAE), *Correspondance politique de Genève*, vol. 77, f. 62, Lettre de Hennin à Choiseul du 3 février 1768.

17. MAE, *Correspondance politique de Genève*, vol. 71, f.°194 et f. 6-7.

Sociabilité et dépolitisation (1782-1791)

À partir de 1768, avec la victoire des représentants, la question est plus ou moins mise entre parenthèses pour une petite quinzaine d'années, jusqu'à la crise suivante, qui secoue la République en 1781 et 1782. Mettant à nouveau aux prises négatifs et représentants, elle est d'une gravité inédite. Elle se solde par une véritable prise d'armes de ces derniers, qui aboutit finalement à une intervention militaire en bonne et due forme. Le 2 juillet au matin, les troupes françaises, commandées par le marquis de Jaucourt, accompagnées par des troupes sardes et bernoises, entrent dans Genève. Une politique de répression se met en place, pilotée par Vergennes à Versailles. Les chefs représentants sont exilés et un régime politique très favorable à l'aristocratie est installé.

C'est dès lors toute une politique cohérente de dépolitisation qui est menée par le nouveau régime. Il s'agit, en coupant le mal à la racine, de prévenir toute possibilité de nouvelles agitations politiques. Comme Vergennes le dit un peu plus tard au représentant de la République à Versailles, « Ce qu'il importe à Genève, est qu'on y fasse beaucoup de montres, et qu'on y parle fort peu de politique »¹⁸. L'édit de novembre 1782, qui met en place le nouveau régime, comporte donc parmi ses dispositions la suppression des cercles, remplacés par des cafés. Selon le marquis de Jaucourt, maître d'œuvre de cette politique, « les caffés qu'on a mis à la place des cercles politiques et qui se sont immédiatement mis sous la main du Gouvernement, doivent remplir plusieurs objets utiles. Ils accoutumeront les citoyens à vivre ensemble, [...] ils seront un objet de distraction pour la Bourgeoisie et un moyen pour le Gouvernement de la surveiller »¹⁹. La mutation de sociabilité se voit donc assigner une triple fonction de rassemblement, de distraction et de surveillance. L'idée était de substituer à une sociabilité tendant au cloisonnement géographique et à la ségrégation sociale une sociabilité ouverte et communautaire, à une sociabilité favorisant la politisation une sociabilité de pur divertissement, et à une sociabilité privée insaisissable, qui se réunissait dans les appartements de particuliers, une sociabilité publique soumise à la surveillance constante des autorités. C'est dans cette perspective qu'il était précisé de manière explicite que « tout Caffé dans la Ville devra être situé en front de rue, au rez de Chaussée »²⁰.

Mais ce remplacement des cercles par les cafés n'est qu'un volet de la mutation de sociabilité envisagée. L'autre, explicitement conçu en complémentarité avec le premier, est l'établissement définitif de la comédie.

18. AEG, PH 5156 bis, Lettre de Des Franches à Puerari du 22 février 1784.

19. MAE, Correspondance politique de Genève, vol. 93, f. 170-182.

20. Bibliothèque de Genève, Gf 568/1, Ordonnance du 2 décembre 1782.

À son entrée dans Genève, le marquis de Jaucourt, demandant au Conseil l'établissement d'une troupe de comédiens, avait allégué le besoin de distraction de ses officiers, et une salle en pierre fut donc construite sur l'emplacement de la salle en bois qui avait brûlé en 1768. On saisit mieux les fonctions qui lui avaient été attribuées dans un mémoire adressé un peu plus tard à Jaucourt par les actionnaires de la nouvelle salle :

« Les Seigneurs Plénipotentiaires, en travaillant à la pacification de la République, regardèrent l'établissement de la Comédie dans Genève, comme un moyen de rapprocher les esprits, de dédommager la Bourgeoisie des récréations dangereuses auxquelles on les forçait de renoncer, de disposer à la gaieté et à des affections douces et paisibles, un peuple, que de longues dissensions avaient rendu sombre et insociable. Cette institution fut placée avec raison au rang des ressorts les plus essentiels de notre Gouvernement. »²¹

On retrouve là les fonctions de rassemblement et de distraction, mais avec une nuance renvoyant aux propos tenus par Voltaire quinze ans auparavant : la socialisation se fait ici sociabilisation, c'est-à-dire civilisation d'un peuple « sombre et insociable », sauvage en somme. Ici se rejoignent les deux acceptions de la sociabilité : la nôtre, désignant des pratiques sociales, et celle de l'époque, désignant la disposition de l'homme à vivre en société. Ainsi se dévoilent les origines de la construction idéologique qui oppose la sociabilité à l'asociabilité²².

Quant à la troisième fonction attribuée à la comédie, comme aux cafés, celle de surveillance, elle n'est pas formulée explicitement, mais on peut se demander si elle n'est pas exprimée par Jaucourt lorsque, quittant Genève son travail accompli, il décline le présent que lui offre la République, cinq pièces de canon, suggérant aux magistrats de les vendre et de consacrer la somme obtenue à « ajouter à la nouvelle salle de la Comédie, une Galerie, suffisamment grande, pour pouvoir servir de point de réunion, à tous les Citoyens de votre Ville »²³. Certes, il s'agit là pour Jaucourt de rappeler la fonction de rassemblement du théâtre, conçue désormais comme universelle, c'est-à-dire destinée aux quelque mille cinq cents citoyens et bourgeois qui constituaient la partie de la population jouissant de droits civiques. Mais cette galerie imaginée par Jaucourt fait irrésistiblement penser

21. AEG, Finances J4, Copie du mémoire envoyé le 23 février 1784 à M. le marquis de Jaucourt et à M. Des Franches par M. le syndic Michely.

22. Sur ce problème, A. LILTI, *Le Monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 2005, p. 10 ; P. GONZÁLEZ BERNALDO DE QUIRÓS, *Civilité et politique aux origines de la nation argentine : les sociabilités à Buenos Aires, 1829-1862*, Paris, 1999, p. 22-23, qui souligne que Simmel et Élias se placent tous les deux dans ce cadre conceptuel.

23. AEG, PH 5126.

à celle du théâtre de Besançon, alors en construction, telle qu'elle se reflète dans l'iris du fameux « coup d'œil » mis en scène par son maître d'œuvre, Claude-Nicolas Ledoux. Le rêve de la communion universelle des citoyens est aussi celui de l'ouverture et de la visibilité totales. Selon Ledoux en effet, « tout le monde sait qu'un des plus grands avantages du spectacle est de voir partout et d'être bien vu »²⁴. Par la disposition concrète des lieux, la mutation de sociabilité est aussi mutation du régime de visibilité au sein de l'espace urbain.

Il n'est dès lors pas anodin qu'en plus des mesures concernant les cercles et la comédie, la politique lancée par le marquis de Jaucourt à Genève se soit traduite par les deux mesures phares que sont la mise en place de l'éclairage public et la numérotation des maisons. Mutation de sociabilité et nouveau régime de visibilité étendu à la nuit font donc partie intégrante d'une politique plus globale. Évoquant la nécessité de numéroter les maisons, Jaucourt allègue les nécessités du « maintien de la police »²⁵. On a là un exemple de la complexité de cette notion : la volonté d'assurer la « tranquillité et la commodité » des Genevois (c'est la définition usuelle de la police) est aussi, de manière inséparable, surveillance d'un peuple suspect. Au-delà du maintien de l'ordre et de l'embellissement, l'introduction à Genève de l'éclairage public et de la numérotation des maisons, dans un souci de « police », est à mettre en relation avec l'introduction de la comédie en vue de « policer » les Genevois. La convergence entre police et politesse désigne ici l'effet supposé civilisateur du modèle urbain français.

C'est bien pour cette raison d'ailleurs que les mesures mises en place par Jaucourt suscitent une vigoureuse résistance chez les Genevois, incompréhensible autrement. Les lanternes installées pour l'éclairage subissent des dégradations, tandis que les numéros sont effacés dans une vague de résistance passive spontanée à ce qui est perçu comme une remise en cause de la souveraineté genevoise. Françoise Jouard, citoyenne arrêtée pour avoir effacé le numéro sur sa maison, déclare « qu'elle n'est pas née sujette du Roi de France qui n'a aucun droit sur son fonds »²⁶.

Quant aux représentants en exil, c'est bien l'instrument politique qu'ils dénoncent dans la comédie. On peut ainsi reprendre de leur point de vue les trois fonctions assignées par Jaucourt au théâtre. Ils lui nient toute fonction de socialisation, lui attribuant l'effet inverse (en opposition implicite avec les cercles), celui de « se passer de popularité, d'amitiés, de

24. C.-N. LEDOUX, *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation*, Paris, 1997, p. 382 (1^{re} éd. 1804). Sur Ledoux, D. RABREAU, *Claude-Nicolas Ledoux, 1736-1806 : l'architecture et les fastes du temps*, Bordeaux, 2000.

25. AEG, RC 283, p. 368.

26. AEG, PH 13967.

liaisons, de s'isoler au lieu de se cultiver & de se plaire »²⁷. C'est donc bien comme instrument de surveillance et de répression qu'ils conçoivent le théâtre, en rapport avec la création de la garnison militaire : « avec la comédie on fait bâtir des casernes. »²⁸ La fonction de distraction, quant à elle, est perçue comme une véritable aliénation : « C'est parmi les funestes secrets d'une politique désastreuse, qui travaille sourdement à obtenir, par la distraction des esprits & l'amollissement des mœurs, ce qu'un reste du génie républicain lui dispute encore, que nous devons ranger l'établissement d'un théâtre au milieu de nous. »²⁹ Dès lors, ces mœurs amollies désignent l'effet d'une quatrième fonction, celle d'acculturation, puisque ce sont les « mœurs des Français et des officiers français [...] accoutumés à jouir de mille plaisirs, d'une chère délicate, de spectacles, d'habits, d'ameublements fastueux » qui sont imposées aux Genevois³⁰. Et cette acculturation est intrinsèquement liée à une politique urbaine qui transforme l'aspect même de Genève : « à mesure que les mœurs se dépravaient, la ville s'embellissait, & c'étaient des plans brillants, de décorations intérieures, que ses Magistrats offraient en dédommagement au peuple. [...] On aurait dit d'une nouvelle ville qui reposait sur le sol de l'ancienne. »³¹ Genève n'est plus dans Genève.

Sociabilité et amalgame (1798-1814)

Le théâtre mis en place en 1782, après quelques années d'activité régulière, marquée notamment par la direction de Collot d'Herbois, finit par péricliter, emporté par les bouleversements révolutionnaires³². Il est fermé en 1791 et le bâtiment consacré à d'autres usages. En 1797, une ordonnance reprenant à son compte les arguments rousseauistes interdit même expressément le théâtre dans Genève.

Néanmoins, un an plus tard, le retour des Français amène encore une fois celui de la comédie. C'est ici qu'intervient la demande adressée par Dunand au ministre de l'Intérieur par laquelle nous avons commencé. Il y développe encore une fois l'opposition entre les cercles, « corporations impolitiques », et le théâtre, « école des mœurs » à laquelle concourent « les

27. *Réclamation des Genevois patriotes établis à Londres contre la nouvelle Aristocratie de Genève contenue dans deux Lettres au Procureur-Général & aux Adjoints*, Paris, 1789, p. 82-85.

28. J.-P. BRISSOT DE WARVILLE, *Le Philadelphien à Genève ou Lettres d'un Américain sur la dernière révolution de Genève*, Dublin, 1783, p. 116.

29. *Réclamation*, op. cit.

30. *Le Philadelphien*, op. cit., p. 112.

31. F. D'IVERNOIS, *Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève*, Londres, 1789, p. 216-219.

32. Sur la direction de Collot d'Herbois, M. BIARD, *Jean-Marie Collot d'Herbois, homme de théâtre et homme de pouvoir (1749-1796)*, thèse de doctorat sous la direction de Michel Vovelle, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1993, p. 144-160.

vrais Charmes d'une société policée, le commerce enchanteur du beau sexe, les prestiges puissants que la déclamation et la musique ont inventés pour répandre des fleurs sur l'existence des mortels »³³. On constate ainsi la permanence du lieu commun, de part et d'autre de la Révolution française, avec une insistance particulière sur le rôle des femmes dans cette sociabilité polie. Largement inspirée dans sa formulation par le résident de France à Genève, Félix Desportes, la requête de Dunand reflète autant l'adoption du lieu commun par l'entrepreneur de spectacles que la continuité des conceptions et des pratiques de la diplomatie française à Genève, depuis Hennin en 1766 jusqu'à Desportes en 1798.

Malgré tout, cette continuité cache un paradoxe. Dès 1799, la représentation à Genève de la pièce *Jean Baptiste* donne lieu à un incident assez grave. L'acteur jouant le rôle titre « fit plusieurs allusions qui par le geste, l'attitude et le son de la voix paraissaient clairement dirigées contre la loi du timbre »³⁴, déchaînant les applaudissements de la salle, au grand dam des autorités françaises, qui finissent par faire fermer le théâtre et vont jusqu'à destituer l'administration municipale. Dès lors, une fois le calme revenu, se pose la question de savoir s'il faut rouvrir le théâtre de Genève. Une note du bureau de morale du Directoire éclaire les enjeux de cette décision. Au souci de ne pas priver les Français résidant à Genève de leur « seul amusement » s'ajoute une autre considération : « Le théâtre est l'école des mœurs, [...] c'est là surtout, lorsque le répertoire est bien choisi, et les représentations sagement dirigées, qu'un peuple nouvellement réuni, tel que le peuple de Genève dont beaucoup sont encore encroûtés d'habitudes aristocratiques, peut oublier ses anciens errements et fondre ses vieilles institutions dans les institutions françaises. »³⁵ Le théâtre, naguère instrument de dépolitisation et symbole honni de l'aristocratie genevoise, est désormais conçu comme un moyen privilégié pour républicaniser Genève. Derrière cette plasticité du rôle politique qui lui est attribué apparaît ainsi la continuité fondamentale de sa fonction d'acculturation, désormais officiellement revendiquée. Dès lors, les « vieilles institutions » qu'il faut fondre dans les « institutions françaises » sont bien sûr les cercles :

« Le spectacle avait fait qu'ils étaient beaucoup moins fréquentés, ils seront repris comme auparavant, s'il continue d'être fermé, et ceci peut être dangereux aux approches des élections, l'esprit de parti peut s'en servir avec trop d'efficacité. D'un autre côté le rétablissement de ces Cercles ne peut qu'entretenir l'espèce de séparation dans laquelle un peuple réuni se trouve naturellement envers ses nouveaux Concitoyens,

33. AN, F¹⁷ 1297, dossier 8, pièce 662.

34. AN, F⁷ 3493, Lettre du commissaire au représentant du peuple Gauthier de l'Ain, 13 nivôse an 7.

35. AN, F⁷ 3493, Rapport au Directoire.

c'est cette disposition à l'isolement qu'il faut atténuer et détruire pour opérer une fusion, un amalgame parfait des deux peuples : or le spectacle présentait cet avantage par la réunion qui s'y faisait de toutes les classes de citoyens. »³⁶

« Dès l'instant qu'il y aura comédie, adieu les cercles, adieu les sociétés ! » avait prévenu Rousseau. Quarante ans plus tard, cette contradiction entre les deux formes de sociabilité était conçue comme une évidence par les administrateurs français. Il est frappant de constater à quel point leur argumentation est en miroir de celle développée quelques années plus tôt par les exilés genevois : de même que ces derniers dénonçaient le fait que le théâtre « donne les moyens [...] de s'isoler », l'administration française dénonce la « disposition à l'isolement » cultivée par les cercles. Mais entre-temps, la « réunion », objectif proclamé par tous, a changé de sens : elle ne désigne plus seulement le vivre-ensemble au sein de la communauté genevoise, mais aussi « l'amalgame » entre Français et Genevois, désormais politique officielle des autorités françaises. La fonction de rassemblement rejoint ainsi explicitement la fonction d'acculturation.

Après le départ des Français, avec le rattachement de Genève à la Confédération helvétique, et malgré les réclamations du Consistoire et de certains républicains, qui reprendront une dernière fois le flambeau de l'opposition au théâtre, la question perdra de son importance³⁷. En tout cas, l'histoire de l'émergence et des appropriations croisées du lieu commun opposant théâtre et cercles, depuis Rousseau jusqu'aux fonctionnaires du ministère de la police directoriale en passant par Hennin, Jaucourt et les exilés genevois, témoigne des effets de l'imprégnation « philosophique » du personnel politique par delà la coupure révolutionnaire, et met en avant les liens profonds entre idéologie des Lumières, contrôle socio-culturel et techniques de gouvernement. Elle met en garde contre une histoire pour ainsi dire neutre de la mise en place de l'espace public des Lumières, qui, obnubilée par la recherche de convergences et de tendances générales à l'échelle européenne, oublierait qu'il s'agit d'un terrain de luttes particulièrement disputé³⁸. Elle permet d'historiciser l'idée d'une sociabilité universelle, qui n'est en fait que la cristallisation d'un modèle français qui se pense comme universel, entre police, urbanité et civilisation, mais qui se heurte, à Genève du moins, à une forte résistance.

36. AN, F⁷ 3493, Note sur la fermeture du spectacle de Genève.

37. A. DUVILLARD, *Quelques réflexions sur les mœurs républicaines et sur l'établissement d'un théâtre à Genève*, Genève, 1814.

38. Voir par exemple J. VAN HORN MELTON, *The Rise of the Public in Enlightenment Europe*, Cambridge, 2001.